



Syndicats CGT et UGICT-CGT
des Territoriaux
Rennes – Ile et Vilaine



Rennes, le 21/10/2022

Objet : Préavis de grève pour la journée
du 27 octobre 2022

Madame Nathalie APPÉRE
Présidente/Maire de Rennes Métropole

Copie : Madame Emmanuelle ROUSSET
Adjointe déléguée au Dialogue Social
Madame Laurence QUINAUT
Directrice Générale des Services
Monsieur Johan THEURET
Directeur Général Adjoint
Monsieur Antonin LE MOAL
Directeur Général des Ressources Humaines
Madame Annaëlle BOURVON
DRH-RS

Madame la Maire Présidente,

Conformément aux dispositions prévues par la loi du 13 juillet 1983 et aux articles L 512-1 à 512-6 du Code du Travail relatifs aux modalités de grève dans les services publics, nous vous informons de la décision prise par les Syndicats CGT et UGICT-CGT des agents territoriaux de la Ville de Rennes, son CCAS et de Rennes Métropole de déposer un préavis de 0 à 24h pour la journée du 27 octobre 2022. :

Il couvrira les absences de **la totalité des agent·e·s de la Ville de Rennes, son CCAS et de Rennes Métropole.**

Ce préavis est lancé conformément aux décisions nationales de la CGT d'organiser une suite au mouvement enclenché le 18 octobre dernier autour des thèmes suivants :

- Des augmentations de salaire,
- Des augmentations des pensions,
- De meilleures conditions de travail,
- L'abandon de la réforme des retraites,
- Le respect du droit de grève et l'arrêt des désignations sur des emplois non essentiels,

Ce préavis nous semble également devoir porter les revendications plus locales sur les thèmes suivants :

- Révision des OTT dans les EHPAD en vue d'une égalité de traitement entre tous les métiers,
- Révision de l'ensemble des politiques en terme de création de postes, de remplacement des agents en arrêts, en congés pré-départ en retraite, en temps partiels de droit ou pour convenance personnelle,
- Révision de la politique sociale et en particulier du montant des allocations versées au CASDEC,
- Révision de la politique de reconnaissance des métiers dits pénibles dans nos collectivités,

Nous vous prions d'agréer, Madame La Maire Présidente, l'expression de notre considération distinguée.

Pour les Bureaux Syndicaux,
Le Secrétaire et les Co-secrétaires



Syndicats CGT et UGICT-CGT - de la Ville de Rennes, de ses établissements et de Rennes Métropole
8 place de Torigné - 35200 RENNES

CGT : Téléphone : 06 31 67 96 04
Mail : cgt@rennesmetropole.fr
Site : villederennes.reference-syndicale.fr

UGICT-CGT : Téléphone : 06 31 67 12 67 – 06 87 38 16 55
Cat A – B - AM Mail : ugict-cgt@rennesmetropole.fr
Site : rennesmetropole.reference-syndicale.fr

